

30^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE

74^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 26 au 30 septembre 2022

Point 5.4 de l'ordre du jour provisoire

CSP30/15
1 juillet 2022
Original : anglais

PROGRAMMATION DE L'EXCÉDENT BUDGÉTAIRE

Antécédents

1. L'article 4.6 du Règlement financier de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) stipule que tout solde des contributions fixées financées et des recettes diverses budgétisées non engagées à la fin de l'exercice budgétaire en cours, ou dont le report sur l'exercice budgétaire suivant n'est pas autorisé, est utilisé pour reconstituer le Fonds de roulement à son niveau autorisé. Puis tout solde restant sera transféré à l'excédent et mis à disposition pour une utilisation ultérieure conformément aux résolutions adoptées par la Conférence sanitaire panaméricaine ou le Conseil directeur.

2. L'excédent budgétaire pour la période biennale 2020-2021 se monte à US\$ 24 469 842,08.¹ Cet excédent budgétaire résulte de l'effet combiné d'un retard dans l'exécution du budget dû à l'introduction de mesures de maîtrise des coûts pour faire face aux retards dans le paiement des contributions fixées de certains États Membres et à l'augmentation des fonds reçus pour la riposte à la pandémie de COVID-19 au cours de la période biennale.

Proposition

3. Conformément à l'article 4.6 du Règlement financier de l'OPS, tout excédent budgétaire sera d'abord affecté à la reconstitution du Fonds de roulement à son niveau autorisé de \$50 000 000,00.² Étant donné que le solde de ce Fonds au 31 décembre 2021 était de \$28 708 814,84, \$21 291 185,16 de l'excédent budgétaire seront affectés à la reconstitution du Fonds de roulement.

¹ Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.

² Voir le document CD58/10 et la résolution CD58.R1 (2020).

4. Les fonds restants offrent la possibilité de couvrir partiellement les besoins aigus de l'Organisation. La Directrice propose de financer le Fonds directeur d'investissement pour répondre aux besoins concernant l'entretien des bâtiments, le projet de rénovation du bâtiment du Siège, compte tenu du retour dans les locaux, et le renforcement de la cybersécurité des systèmes d'information.

5. Conformément à l'article 4.6 du Règlement financier de l'OPS, les fonds restants peuvent être disponibles pour une utilisation ultérieure conformément aux résolutions adoptées par la Conférence ou le Conseil directeur.

6. L'allocation proposée de \$24 601 516,21 résultant de l'excédent budgétaire 2020-2021 de \$24 469 842,08 et d'un solde du Fonds d'excédent budgétaire de \$131 674,13 provenant des périodes biennales précédentes, est présentée ci-dessous :

Fonds	Montant (US\$)
Fonds de roulement	\$21 291 185,16
Fonds directeur d'investissement	\$3 310 331,05
<i>Sous-fonds pour l'entretien et les aménagements immobiliers</i>	\$2 310 331,05
<i>Sous-fonds pour les technologies de l'information</i>	\$1 000 000,00
Allocation totale proposée	\$24 601 516,21

Mesure à prendre par la Conférence sanitaire panaméricaine

7. La Conférence est invitée à prendre note du présent rapport, à formuler toutes recommandations qu'elle juge pertinentes et à considérer l'adoption du projet de résolution présenté à l'annexe du présent document.

Annexe

30^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE
74^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 26 au 30 septembre 2022

CSP30/15
Annexe
Original : anglais

PROJET DE RÉSOLUTION

PROGRAMMATION DE L'EXCÉDENT BUDGÉTAIRE

LA 30^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

(PP) Ayant examiné le rapport de la Directrice sur la *Programmation de l'excédent budgétaire* (document CSP30/15),

DÉCIDE :

(OP) D'approuver l'allocation de l'excédent budgétaire 2020-2021, d'un montant total de US\$ 24 601 516,21,¹ comme suit :

- a) \$21 291 185,16 à la reconstitution du Fonds de roulement à son niveau autorisé de \$50 millions, conformément à l'article 4.6 du Règlement financier.
- b) \$3 310 331,05 au financement du Fonds directeur d'investissement. De cette somme, \$2 310 331,05 seront transférés au sous-fonds pour l'entretien et l'aménagement des biens immobiliers et \$1 000 000,00 au sous-fonds pour les technologies de l'information.

¹ Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent document sont exprimées en dollars des États-Unis.
